

**Nouvelle présentation de Charte au Bureau du 12 avril 2011**  
**Corrections après réunion, le 10 mai 2011**

## **CHARTRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES E G P E**

### **Préambule :**

La Fédération Française des Écoles des Grands-Parents Européens regroupe les associations dont le but est notamment de favoriser l'interaction des générations par le développement et la promotion d'actions renforçant les solidarités.

Ces associations sont signataires de la **CONVENTION** de mise à disposition de :

- la dénomination sociale : « Ecole des Grands-Parents Européens »
- le sigle : E.G.P.E
- le logo et la charte graphique tels qu'ils apparaissent ci-dessous.

### **LOGO EGPE**

Cet ensemble de signes a pour but d'harmoniser :

- les actions de chacun
- d'assurer à tous, cohésion et cohérence, vis-à-vis des partenaires et du public en général.

### **Article 1 : Cadre d'utilisation**

- Chaque signataire de la **convention** s'engage à respecter les règles édictées par les statuts de la Fédération

### **Article 2 : Respect des règles**

- Tous les projets dont le but est, notamment, de favoriser l'interaction des générations doivent s'inscrire dans le cadre des activités qui sont le fondement même de « l'Ecole des Grands-Parents Européens »
- Les projets impliquent une connaissance du sujet assortie d'une compétence à les mettre en œuvre. (Compétence de l'intervenant et qualité de l'action proposée)
- Puis, mise en œuvre d'un bilan après réalisation